

Systeme de gestion de l'intégrité des activités opérationnelles




Imperial

Chaque jour, L'Impériale élabore des produits qui sont essentiels à la vie moderne et au développement économique – et nous devons le faire d'une manière qui protège les personnes, l'environnement et les collectivités où nous exerçons nos activités.

Nous restons fidèles à notre engagement envers l'excellence en matière de santé, de sécurité et d'environnement (SSE), que l'on appelle l'Intégrité des activités opérationnelles. Le Système de gestion de l'intégrité des activités opérationnelles (OIMS) de L'Impériale fournit un cadre solide pour respecter cet engagement, en guidant nos activités quotidiennes et en établissant des attentes claires pour la gestion des risques inhérents à nos activités commerciales.

Il incombe à chacun de faire de la gestion des dangers, des risques et des mesures de sécurité un point central de ses activités quotidiennes. Cela garantit que nous agissons dans l'intérêt fondamental de chacun, de nos familles, de nos contractuels, de nos collectivités et de nos actionnaires.

Les dernières améliorations apportées à notre OIMS sont conçues pour favoriser les éléments suivants :

- **Gestion proactive des risques** : Notre priorité absolue est de prévenir les blessures invalidantes et de gérer les risques les plus graves.
- **Performance inégalée** : Nous nous engageons à respecter les normes les plus strictes dans nos activités opérationnelles.
- **Activités opérationnelles responsables** : L'Impériale s'engage à être l'acteur le plus responsable de l'industrie et un partenaire de choix.

Grâce à notre main-d'œuvre compétente et impliquée, ainsi qu'à des systèmes de gestion rigoureusement appliqués, je suis convaincu que nous continuerons à améliorer l'intégrité des activités opérationnelles et à défendre notre valeur fondamentale de soin.

John R. Whelan

Président du Conseil, président et chef de la direction
Compagnie Pétrolière Impériale Limitée



Le cadre

L'Impériale est engagée à réaliser ses activités d'une manière compatible avec les besoins économiques et environnementaux des collectivités où elle est implantée et d'une manière qui protège la santé et la sécurité de ses employés, des tiers concernés par ses activités, des clients et du public en général. Ces engagements sont documentés dans nos politiques en matière de sécurité, de santé, d'environnement et de sécurité des produits. Ces politiques sont mises en œuvre à l'intérieur d'un cadre de gestion rigoureux appelé Système de gestion de l'intégrité des activités opérationnelles (OIMS).

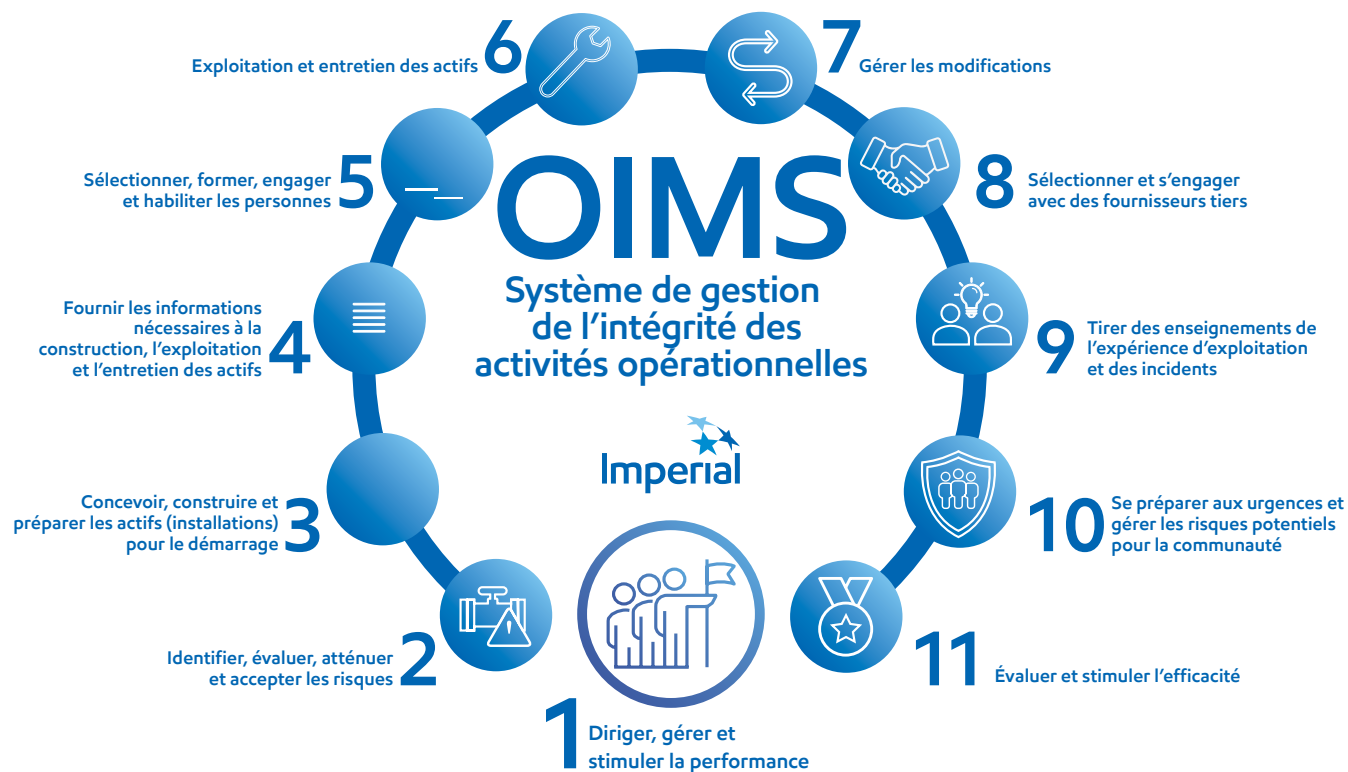
Le cadre du OIMS de L'Impériale établit des attentes communes mondiales pour aborder les risques inhérents de nos activités commerciales. L'Impériale utilise le terme Intégrité des activités opérationnelles (IAO) pour désigner tous les aspects de ses activités commerciales qui ont un impact sur la sûreté, la sécurité, la santé et la performance environnementale du personnel et des processus.

Le cadre du OIMS comprend 11 éléments. Chaque élément contient des objectifs globaux et un ensemble d'attentes. Le cadre du OIMS comprend également les caractéristiques et les processus de mise en œuvre du Système de gestion de l'intégrité des activités opérationnelles.

L'application du cadre du OIMS est requise dans l'ensemble de l'entreprise de L'Impériale en mettant particulièrement l'accent sur la conception, la construction et les opérations.

Les dirigeants doivent s'assurer que des systèmes de gestion conformes au cadre du OIMS sont en place et efficaces. La portée, la priorité et le rythme de la mise en œuvre du système de gestion doivent être cohérents avec les risques associés aux activités commerciales.

Les 11 éléments du OIMS



Les éléments



Élément 1

Page 4

Diriger, gérer et stimuler la performance

- Les comportements et mesures de leadership requis pour stimuler l'application efficace du Système de gestion de l'intégrité des activités opérationnelles (OIMS) et les objectifs en matière d'intégrité des activités opérationnelles sont définis.
- Chaque unité opérationnelle dispose de systèmes et de processus de gestion efficaces pour atteindre systématiquement les objectifs en matière d'intégrité des activités opérationnelles.
- La responsabilité de la direction et des superviseurs est clarifiée dans toute l'organisation.



Élément 2

Page 8

Recenser, évaluer, atténuer et accepter les risques

- Les dangers potentiels pour l'intégrité des activités opérationnelles inhérents aux activités commerciales sont recensés, y compris les dangers pour les personnes, les collectivités, l'environnement et nos installations.
- Les risques associés à ces dangers sont évalués, communiqués, hiérarchisés et atténués à un niveau acceptable.
- Les mesures de sécurité de la gestion des risques sont recensées et mises en correspondance avec les systèmes afin de garantir l'existence d'un mécanisme permettant de maintenir la santé des mesures de sécurité.
- Les décisions relatives à l'atténuation et à l'acceptation des risques sont prises au bon niveau de l'organisation et se fondent sur une analyse approfondie.



Élément 3

Page 10

Concevoir, construire et préparer les actifs (installations) pour le démarrage

- Les risques sont recensés, évalués, atténués et communiqués pendant la conception, la construction et le démarrage des installations.
- La conception et la construction sont conformes aux normes approuvées, et les écarts sont approuvés au niveau approprié dans l'organisation.
- Des processus d'assurance de la qualité sont en place pendant la construction pour garantir que les installations et les matériaux sont conformes aux spécifications de conception.
- La préparation à l'exploitation est confirmée par l'exécution d'un examen de pré-démarrage.



Élément 4

Page 12

Fournir l'information nécessaire pour la construction, l'exploitation et l'entretien

- L'information et la documentation nécessaires pour atteindre les objectifs en matière d'intégrité des activités opérationnelles sont exactes, accessibles et conservées de manière appropriée.



Élément 5

Page 14

Sélectionner, former, mobiliser et habiller les personnes

- Les personnes sont sélectionnées et placées en fonction de leurs capacités et des exigences du poste.
- Les personnes sont formées pour acquérir des compétences et les entretenir.
- Les compétences collectives s'entretiennent dans le temps.
- Les principes de rendement humain sont appliqués pour mobiliser les personnes et leur permettre d'accomplir leur travail avec succès.
- Les capacités individuelles sont perfectionnées au fil du temps pour permettre aux personnes de reconnaître la variabilité dans les opérations et l'environnement de travail, de la gérer et d'intervenir en toute sécurité.



Élément 6

Page 16

Exploiter et conserver les actifs

- Les procédures et les instructions de travail guident efficacement les activités d'exploitation, d'entretien et de construction.
- Les travaux visant à atténuer les risques potentiels liés aux activités d'exploitation, d'entretien et de construction sont autorisés et gérés.
- L'efficacité des mesures de sécurité est vérifiée avant et pendant les travaux pour garantir la sécurité.
- Les interfaces permettant de gérer les risques liés aux activités et opérations simultanées sont reconnues, gérées et exploitées.
- L'intégrité mécanique des installations, des équipements et des puits de surveillance est préservée.
- Les risques associés au contournement ou à la dégradation des mesures de sécurité sont gérés.
- Les exigences gouvernementales et réglementaires, les lois applicables, les permis et les obligations externes sont respectés.



Élément 7

Page 20

Gérer les changements

- Les modifications à apporter à l'exploitation, aux procédures, aux normes de la station, aux installations ou aux organisations sont évaluées et gérées de manière à ce que les mesures de protection de l'intégrité des activités opérationnelles soient maintenues en bonne santé et à un niveau acceptable.



Élément 8

Page 22

Sélectionner et mobiliser les fournisseurs tiers

- Les attentes en matière de rendement des fournisseurs tiers sont établies et les tiers sont sélectionnés (et soutenus, le cas échéant) de manière à répondre à ces attentes.
- Les fournisseurs tiers sont contrôlés et tenus responsables des objectifs de rendement.
- Les ententes entre L'Impériale et les fournisseurs tiers sont adaptées en fonction des conséquences potentielles sur l'intégrité des activités opérationnelles et du type de fournisseur tiers.



Élément 9

Page 24

Tirer des enseignements de l'expérience opérationnelle et des incidents

- L'apprentissage sur l'intégrité des activités opérationnelles se fait de manière proactive (par les travaux) et passive (en fonction des événements, c.-à-d., incidents, quasi-accidents).
- Les événements présentant un potentiel de conséquences élevé sont soigneusement examinés.
- Les causes profondes sont recensées, y compris l'échec des mesures de protection et les facteurs organisationnels ou liés au leadership.
- Les enseignements importants sont partagés ouvertement et mis en œuvre de manière proactive dans les sites et organisations d'exploitation et dans d'autres entreprises.



Élément 10

Page 26

Se préparer aux urgences et gérer les risques potentiels pour la collectivité

- Les équipements, les installations et le personnel sont préparés pour répondre aux urgences liées à l'intégrité des activités opérationnelles.
- Les collectivités sont mobilisées de manière proactive pour établir et maintenir des relations et gérer les risques potentiels liés à l'intégrité des activités opérationnelles.



Élément 11

Page 28

Évaluer et stimuler l'efficacité

- Les objectifs en matière d'intégrité des activités opérationnelles sont atteints grâce à l'application efficace du OIMS et les lacunes et leurs causes profondes sont recensées, corrigées et restent fermées.



Diriger, gérer et stimuler la performance

Objectifs

- Les comportements et mesures de leadership requis pour stimuler l'application efficace du Système de gestion de l'intégrité des activités opérationnelles (OIMS) et les objectifs en matière d'intégrité des activités opérationnelles sont définis.
- Chaque unité opérationnelle dispose de systèmes et de processus de gestion efficaces pour atteindre systématiquement les objectifs en matière d'intégrité des activités opérationnelles.
- La responsabilité de la direction et des superviseurs est clarifiée dans toute l'organisation.

Attentes

1.1

Comportements de leadership pour stimuler le OIMS

Les gestionnaires et les superviseurs font preuve de comportements de leadership passionnés et proactifs dans le cadre du OIMS, traduisant un engagement profond en faveur du bien-être des personnes, des collectivités, de l'environnement et de nos installations.

1.2

Environnement engagé et ouvert

Les gestionnaires et les superviseurs créent un environnement d'apprentissage ouvert et confiant et veillent à ce que la main-d'œuvre soit activement impliquée et engagée dans les processus et les objectifs en matière d'intégrité des activités opérationnelles.





1.3

Comportements et rendement en matière de gestion des risques

Les gestionnaires et les superviseurs reconnaissent et récompensent les comportements positifs en matière de gestion des risques et affrontent et corrigent les problèmes de rendement en matière de gestion des risques.

1.4

Hiérarchisation des risques

Les hauts dirigeants et les gestionnaires d'unité opérationnelle hiérarchisent et documentent l'étendue et l'ampleur de chaque application du OIMS en fonction du profil de risque de leur entreprise. La priorité est accordée à la prévention des accidents mortels, des blessures et des maladies invalidantes et des conséquences graves sur la collectivité ou l'environnement. La hiérarchisation des unités opérationnelles informera l'orientation des activités d'évaluation.



1.5

Gestion des risques à plusieurs niveaux

Les hauts dirigeants et les gestionnaires d'unité opérationnelle veillent à ce qu'il existe une approche systématique et à plusieurs niveaux pour gérer efficacement les risques les plus graves. Pour les risques les plus graves, cela inclut un examen périodique par la haute direction des possibilités de réduction des risques et de la santé des mesures de protection.

1.6

Protéger la santé

Les gestionnaires et les superviseurs assument la responsabilité de l'efficacité et de la vérification continues des mesures de protection et utilisent activement les indicateurs avancés et retardés pour vérifier et gérer la santé continue des mesures de protection.

- Les vérifications de la santé des mesures de protection font partie des responsabilités courantes du superviseur.
- Les mesures de protection justifiant une vérification supplémentaire par des gestionnaires ou des experts en la matière en raison de leurs conséquences potentielles ou de leur complexité sont documentées et suivies.

1.7

Compétences en matière de systèmes et de processus

Les hauts dirigeants et les gestionnaires d'unité opérationnelle veillent à ce que les gestionnaires et les superviseurs disposent des connaissances et des compétences nécessaires pour appliquer efficacement les systèmes et les processus du OIMS.

1.8

Mobilisation et supervision des fournisseurs tiers

Les gestionnaires mobilisent les fournisseurs tiers de manière continue pour garantir une exécution efficace. Les gestionnaires vérifient également que les fournisseurs tiers sélectionnés pour exécuter des travaux présentant un fort potentiel de conséquences appliquent un système de gestion des risques qui prévoit :

- une supervision proactive de la gestion;
- un leadership visible sur le terrain;
- le respect des normes;
- une main-d'œuvre compétente;
- une gestion du rendement;
- la vérification de l'efficacité des dirigeants et la protection de la santé.

En cas de lacunes, le système du fournisseur est complété pour gérer efficacement les risques.



1.9

Facteurs humains et rendement

Managers and supervisors consider human factors, including human performance capabilities in facility and work process design and in safeguard development and application. Where the effectiveness of these safeguards is dependent on human performance, behaviours are instilled to ensure effective execution. These behaviours include:

- le recensement des activités à forte conséquence;
- l'automatisation ou la simplification des processus de travail et des tâches pour réduire le risque d'erreur;
- la création d'une culture dans laquelle les membres de l'équipe recherchent de manière proactive de l'aide pour accomplir précisément les tâches;
- la vérification obligatoire et indépendante des tâches critiques.

1.10

Enquêtes sur les incidents et les quasi-accidents

Les enquêtes sur les incidents et les quasi-accidents sont conçues pour déterminer si les gestionnaires et les superviseurs ont cerné et corrigé de manière proactive les faiblesses de rendement avant que l'incident ne se produise. Cela inclut la mesure dans laquelle la direction a compris ses risques et s'est préoccupée de la santé des mesures de protection associées, y compris les problèmes de rendement en matière de gestion des risques.



1.11

Évaluations et appréciations

Les gestionnaires évaluent régulièrement les performances par rapport aux objectifs en matière d'intégrité des activités opérationnelles en utilisant une combinaison d'indicateurs avancés et retardés, ainsi que des évaluations internes et externes périodiques. Les corrections en temps réel sont effectuées sur la base des informations obtenues à partir des indicateurs en cours. Les gestionnaires veillent également à ce que les organisations considèrent les évaluations comme des occasions d'apprentissage et évitent les préparations faites uniquement pour améliorer le pointage ou le résultat de l'évaluation.

1.12

Supervision des activités exploitées par d'autres

Les gestionnaires responsables d'activités exploitées par d'autres (PCE) doivent communiquer les principes du OIMS et encourager l'utilisation du OIMS ou de systèmes semblables pour atteindre les objectifs en matière d'intégrité des activités opérationnelles.



Recenser, évaluer, atténuer et accepter les risques

Objectifs

- Les dangers potentiels pour l'intégrité des activités opérationnelles inhérents aux activités commerciales sont recensés, y compris les dangers pour les personnes, les communautés, l'environnement, y compris les dangers pour les personnes, les collectivités, l'environnement et nos installations.
- Les risques associés à ces dangers sont évalués, communiqués, hiérarchisés et atténués à un niveau acceptable.
- Les mesures de sécurité de la gestion des risques sont recensées et mises en correspondance avec les systèmes afin de garantir l'existence d'un mécanisme permettant de maintenir la santé des mesures de sécurité.
- Les décisions relatives à l'atténuation et à l'acceptation des risques sont prises au bon niveau de l'organisation et se fondent sur une analyse approfondie.

Attentes



2.1

Détermination et évaluation des risques

Les dangers et les risques associés à l'exploitation sont recensés et évalués.

- Des évaluations des risques sont réalisées pour les opérations en cours et transitoires, les installations, les projets et les produits à l'arrêt afin de déterminer et de traiter les dangers potentiels pour le personnel, les collectivités, les installations, le public et l'environnement.
- Les évaluations des risques sont effectuées par du personnel qualifié, notamment par des experts ne faisant pas partie de l'unité.
- Les risques majeurs et les scénarios et mesures de protection associés sont recensés et communiqués à l'organisation opérationnelle.
- Les évaluations des risques sont mises à jour à intervalles spécifiques et lorsque des changements se produisent.

2.2

Prise de décisions en matière de risques

Les risques évalués sont documentés et éliminés ou atténués jusqu'à un niveau de fonctionnement sûr.

- L'acceptation des risques atténués se fait au niveau spécifié dans l'organisation.
- Les scénarios et les mesures de protection associés sont communiqués et mis en correspondance avec un système qui maintiendra leur santé dans le temps.

2.3

Atténuation et gestion

Les décisions et les mesures d'atténuation en matière de gestion des risques sont mises en œuvre et les mesures de protection associées sont maintenues.

- L'efficacité continue des mesures de protection interconnectées est vérifiée régulièrement.
- Pour les risques majeurs, les scénarios de conséquences potentielles les plus élevées et les mesures de protection critiques associées sont définis et l'efficacité de ces mesures est vérifiée dans le temps.





Concevoir, construire et préparer les actifs (installations) pour le démarrage

Objectifs

- Les risques sont recensés, évalués, atténués et communiqués pendant la conception, la construction et le démarrage des installations.
- La conception et la construction sont conformes aux normes approuvées, et les écarts sont approuvés au niveau approprié dans l'organisation.
- Des processus d'assurance de la qualité sont en place pendant la construction pour garantir que les installations et les matériaux sont conformes aux spécifications de conception.
- La préparation à l'exploitation est confirmée par l'exécution d'un examen de prédémarrage.

Attentes

3.1

Système de gestion de projets

Un système de gestion de projets est en place pour gérer efficacement tous les aspects de la conception, de la construction et du démarrage des actifs. Pour les projets à portée et à risque limités, un processus de gestion du changement peut être utilisé pour répondre à cette exigence.



3.2

Évaluations des risques

Les risques liés à la conception, à la construction et au démarrage du projet sont évalués et atténués.

3.3

Pratiques et normes de conception et de construction

La conception et la construction de nouvelles installations et les modifications apportées à des installations existantes se font en appliquant des pratiques et des normes homologuées qui :

- Répondent aux exigences réglementaires applicables.
- Incorporent des exigences appropriées là où les règlements ne protègent pas adéquatement.
- Prennent en compte les facteurs humains, y compris les capacités humaines en mettant l'accent sur la reconnaissance et l'atténuation des conceptions et des normes sujettes à des erreurs.



3.4

Déroptions

Les dérogations aux pratiques et normes de conception homologuées ou à la conception qui a été approuvée sont permises uniquement à condition d'avoir été examinées et approuvées par l'autorité compétente. La raison de la décision de dérogation est documentée.

3.5

Assurance de la qualité

Des processus d'assurance de la qualité sont en place, afin de garantir que les installations et les matériaux satisfont aux spécifications et que la construction a été effectuée conformément aux normes applicables.

3.6

Examen préalable au démarrage

Un examen préalable au démarrage est effectué et documenté, afin de confirmer :

- Que les objectifs en matière d'intégrité des activités opérationnelles sont atteints.
- Que la construction a été effectuée conformément aux spécifications ou les dépasse.
- Que l'exploitation, l'entretien et les procédures d'urgences appropriés sont en place.
- Les mesures de protection de l'intégrité des activités opérationnelles recensées lors de l'évaluation et de l'acceptation des risques sont en place et fonctionnent.
- Le personnel est compétent pour exploiter et entretenir les installations.
- Les exigences des règlements et celles qui sont liées aux permis sont satisfaites.

3.7

Nouvelles pratiques et normes

Lorsqu'une pratique ou une norme de conception est mise à jour, une évaluation est effectuée afin de déterminer si elle doit être appliquée aux installations existantes.





Fournir l'information nécessaire pour la construction, l'exploitation et l'entretien

Objectifs

- L'information et la documentation nécessaires pour atteindre les objectifs en matière d'intégrité des activités opérationnelles sont exactes, accessibles et conservées de manière appropriée.

Attentes



4.1

Croquis, dossiers et documentation

Les croquis, les dossiers et les documents requis pour la conception, l'exploitation, l'inspection et l'entretien des installations, ainsi qu'à toute modification de celle-ci, sont précis, accessibles et conservés de manière appropriée.

4.2

Inventaires des principaux risques liés à l'intégrité des activités opérationnelles

Les inventaires des principaux risques liés à l'intégrité des activités opérationnelles et leurs scénarios associés, ainsi que les mesures de protection qui les empêchent sont précis, accessibles et conservés de manière appropriée.



4.3

Informations sur les risques potentiels des matériaux

Les informations sur les risques potentiels inhérents aux matériaux utilisés dans le cadre des opérations sont précises, accessibles et conservées de manière appropriée.

4.4

Informations sur les risques potentiels liés aux produits

Les informations sur les risques potentiels liés aux produits, ainsi que les conseils pour leur manipulation, leur utilisation et leur élimination sont documentés et communiqués.

4.5

Informations sur les lois et les exigences

Les informations sur les lois, règlements, licences, permis, codes, normes et pratiques applicables sont documentées et à jour.





L'Impériale Sélectionner, former, mobiliser et habilitier les personnes

Objectifs

- Les personnes sont sélectionnées et placées en fonction de leurs capacités et des exigences du poste.
- Les personnes sont formées pour acquérir des compétences et les entretenir.
- Les compétences collectives s'entretiennent dans le temps.
- Les principes de rendement humain sont appliqués pour mobiliser les personnes et leur permettre d'accomplir leur travail avec succès.
- Les capacités individuelles sont perfectionnées au fil du temps pour permettre aux personnes de reconnaître la variabilité dans les opérations et l'environnement de travail, de la gérer et d'intervenir en toute sécurité.

Attentes

5.1

Sélection et placement

Les personnes sont sélectionnées, examinées (y compris le dépistage de l'alcoolisme et de la toxicomanie) et placées de manière efficace pour répondre aux exigences professionnelles spécifiées.



5.2

Formation et compétence individuelles

La formation initiale, continue et de recyclage périodique est fournie, afin de garantir le niveau de compétence individuelle nécessaire pour répondre aux exigences professionnelles et légales en matière d'intégrité des activités opérationnelles. La formation est conçue pour garantir que les mesures de protection visant à prévenir ou à atténuer les risques liés à l'intégrité des activités opérationnelles sont comprises. En outre, l'expérience professionnelle et le rendement spécifique démontré sont pris en compte dans l'évaluation des compétences individuelles. Cela comprend :

- Des exigences de formation appropriées pour des rôles spécifiques.
- L'évaluation post-formation des connaissances et des compétences des employés à la lumière des exigences.
- L'entretien du matériel, des documents et des dossiers de formation.
- L'évaluation de l'efficacité du système de formation.

5.3

Compétence collective

Les évaluations des compétences des groupes de travail et des superviseurs sont effectuées à une fréquence appropriée afin de garantir la compétence individuelle et collective pour atteindre les objectifs en matière d'intégrité des activités opérationnelles. Cela comprend l'examen continu de la force de l'équipe pour répondre aux exigences quotidiennes et en temps réel de l'intégrité des activités opérationnelles.

5.4

Aptitude au travail

L'aptitude au travail est gérée en permanence. Cela prend en compte les facultés affaiblies par l'alcool et les drogues, la fatigue ou la condition physique.

5.5

Facteurs humains et rendement

Les facteurs humains, y compris les capacités de rendement humain, sont évalués dans la conception des processus de travail et des mesures de protection afin de réduire la probabilité et l'impact des erreurs humaines.



5.6

Mobiliser et faciliter les comportements d'intégrité des activités opérationnelles

Des processus efficaces sont en place pour réduire le risque d'incidents liés à l'intégrité des activités opérationnelles et pour sensibiliser les personnes quant à leur manière de penser et de se comporter en ce qui concerne la gestion des risques. Pour tous les travaux, les superviseurs mobilisent efficacement les membres de l'équipe afin de garantir la sécurité. Les superviseurs, les personnes et les équipes sont responsables des points suivants :

- Déterminer eux-mêmes de manière proactive les conditions et les comportements à risque et les éliminer.
- Recenser les situations ou conditions susceptibles d'interrompre les travaux et les résoudre.
- Intervenir de manière proactive pour traiter les comportements à risque des autres.
- De plus, pour les travaux présentant un fort potentiel de conséquences :
 - Vérifier que les mesures de protection sont en place et efficaces avant et pendant les travaux.
 - Utiliser des techniques d'évaluation des risques en temps réel pour reconnaître systématiquement les dangers et les situations propices aux erreurs et les atténuer de manière proactive.
 - Vérifier régulièrement que les comportements demeurent conformes aux attentes établies.
 - Appliquer les enseignements tirés des processus de vérification pour les mesures de protection et les comportements afin de favoriser l'amélioration continue et de développer davantage les capacités et les compétences.



L'Impériale Exploiter et conserver les actifs

Objectifs

- Les procédures et les instructions de travail guident efficacement les activités d'exploitation, d'entretien et de construction.
- Les travaux visant à atténuer les risques potentiels liés aux activités d'exploitation, d'entretien et de construction sont autorisés et gérés.
- L'efficacité des mesures de sécurité est vérifiée avant et pendant les travaux pour garantir la sécurité.
- Les interfaces permettant de gérer les risques liés aux activités et opérations simultanées sont reconnues, gérées et exploitées.
- L'intégrité mécanique des installations, des équipements et des puits de surveillance est préservée.
- Les risques associés au contournement ou à la dégradation des mesures de sécurité sont gérés.
- Les exigences gouvernementales et réglementaires, les lois applicables, les permis et les obligations externes sont respectés.

Attentes

6.1

Procédures et instructions de travail

Les procédures et les instructions de travail sont à jour et utilisées pour assurer des résultats efficaces des activités professionnelles. Les procédures prennent en compte :

- Le niveau de risque d'intégrité des activités opérationnelles associé à l'activité de travail et le niveau de détail et de vérification nécessaire pour atteindre les objectifs en matière d'intégrité des activités opérationnelles.
- Les enveloppes de fonctionnement avec les conséquences de dérogation et les interventions.
- Les opérations transitoires, telles qu'applicables.
- Les exigences réglementaires.
- Les facteurs humains, y compris les capacités de rendement humain, et l'automatisation ou la simplification des processus ou des tâches afin de réduire le risque d'erreur.





6.2

Gestion du travail

Les activités de travail autorisées et non autorisées sont gérées de manière à atteindre les objectifs en matière d'intégrité des activités opérationnelles. Cela inclut la planification du travail, la communication et l'autorisation au niveau approprié.

- Pour les travaux d'exploitation et d'entretien, les exigences en matière de permis sont définies et appliquées efficacement en fonction des risques liés à l'intégrité des activités opérationnelles.
- Pour les travaux présentant un fort potentiel de conséquences, vérifier que les mesures de protection sont en place et efficaces avant et pendant les travaux.
- Le contournement temporaire des mesures de protection est géré de manière à garantir une exploitation sécuritaire provisoire et une remise en service efficace des mesures de protection.
- Les interfaces sont gérées entre les groupes de travail effectuant des travaux d'exploitation et d'entretien et dont l'interaction présente des risques potentiels liés à l'intégrité des activités opérationnelles.

6.3

Gestion des interfaces

Les interfaces clés sont gérées afin d'éviter les incidents liés à l'intégrité des activités opérationnelles qui peuvent résulter d'un malentendu ou d'un manque d'information. Cela comprend :

- Transfert de quart de travail et communication de quart en quart.
- Gestion de la superposition des zones de travail, des activités de travail colocalisées et des opérations simultanées.
- Communication et/ou coordination au sein de L'Impériale ou de tiers dont les activités ont un impact sur les activités de L'Impériale ou sont liées à celles-ci.

6.4

Intégrité mécanique

L'intégrité des installations, des équipements, des structures et des puits est testée, inspectée et maintenue de manière à répondre aux objectifs en matière d'intégrité des activités opérationnelles. Cela comprend :

- Des programmes d'inspection et d'entretien conformes aux stratégies et aux directives définies pour les équipements.
- L'assurance de la qualité pour garantir que les matériaux introduits lors de l'entretien ou de la réparation sont conformes aux spécifications et aux normes.
- La gestion efficace de la mise hors service ou de l'abandon à long terme.

6.5

Équipement critique

L'efficacité continue des équipements critiques pour l'intégrité des activités opérationnelles est maintenue et vérifiée. Cela inclut la gestion de la mise hors service, de la désactivation ou de l'indisponibilité temporaire de l'équipement critique.



6.6

Gestion des mesures de protection critiques

Les mesures de protection critiques qui contribuent à prévenir ou à atténuer les scénarios d'intégrité des activités opérationnelles aux conséquences les plus graves sont gérées de manière à ce qu'elles restent en place et efficaces. Il s'agit notamment de s'assurer :

- Que les mesures de protection provisoires efficaces sont en place lorsqu'une mesure de protection critique est indisponible.
- De la disponibilité et de la santé des mesures de protection interconnectées lorsqu'une mesure de protection critique est indisponible.
- Que les vérifications, y compris les exercices, sont réalisées pour renforcer les connaissances et les capacités des personnes dont les activités font partie des mesures de protection critiques.

6.7

Obligations opérationnelles et environnementales

Les lois, règlements, permis et autres obligations applicables sont respectés.

- Les exigences opérationnelles qui en résultent sont documentées et communiquées aux personnes et aux groupes de travail.
- Les activités, les produits ou les services qui peuvent interagir avec l'environnement sont recensés, évalués et contrôlés conformément aux exigences politiques et réglementaires.
- La conformité est vérifiée périodiquement à la fréquence appropriée.





Gérer les changements

Objectifs

- Les modifications à apporter à l'exploitation, aux procédures, aux normes de la station, aux installations ou aux organisations sont évaluées et gérées de manière à ce que les mesures de protection de l'intégrité des activités opérationnelles soient maintenues en bonne santé et à un niveau acceptable.

Attentes



7.1

Gestion du changement

Les changements permanents, temporaires et d'urgence sont gérés et documentés de manière efficace. Le niveau de gestion du changement est compatible avec le niveau de risques lié à l'intégrité des activités opérationnelles. La gestion du changement tient compte des éléments suivants :

- Le pouvoir d'approbation des changements.
- L'analyse, la gestion, la documentation et la communication des nouveaux risques liés à l'intégrité des activités opérationnelles et des mesures de protection requises.
- La garantie que les mesures de protection contre les autres risques ne sont pas compromises par le changement.
- La conformité aux normes approuvées et aux règlements applicables, y compris les exigences en matière de permis.
- Les contrôles et limitations de la portée et de la durée des changements temporaires et d'urgence.
- Les exigences en matière de formation.





Sélectionner et mobiliser les fournisseurs tiers

Objectifs

- Les attentes en matière de rendement des fournisseurs tiers sont établies et les tiers sont sélectionnés (et soutenus, le cas échéant) de manière à répondre à ces attentes.
- Les fournisseurs tiers sont contrôlés et tenus responsables des objectifs de rendement.
- Les ententes entre L'Impériale et les fournisseurs tiers sont adaptées en fonction des conséquences potentielles sur l'intégrité des activités opérationnelles et du type de fournisseur tiers.

Attentes

8.1

Évaluation et sélection

Les fournisseurs tiers sont examinés, évalués et sélectionnés au moyen de critères qui incluent une évaluation de la capacité d'accomplir le travail de manière compatible avec les attentes de l'intégrité des activités opérationnelles. Les lacunes dans les processus de gestion des risques recensées lors de la sélection des tiers sont complétées au besoin pour gérer efficacement les risques liés à l'intégrité des activités opérationnelles.



8.2

Exigences en matière de rendement

Les exigences en matière de rendement des tiers sont définies et communiquées; et la direction des tiers est tenue responsable du respect de ces exigences, notamment :

- Fournir un personnel qui a été sélectionné, formé et qualifié de manière adéquate et compétent pour effectuer les tâches spécifiées.
- Supervision proactive de la gestion, leadership visible sur le terrain, application des normes et vérification de l'efficacité des leaders et de la santé des mesures de protection, y compris les mesures de protection critiques.
- Application efficace des attentes en matière d'intégrité des activités opérationnelles et des processus de gestion des risques adaptés aux services fournis.
- Gestion efficace des interfaces entre le personnel de L'Impériale et les fournisseurs de services tiers.

8.3

Mobilisation

Une mobilisation interentreprises continue est employée pour soutenir une exécution efficace (avant, pendant, après) entre L'Impériale et le fournisseur tiers, et est adaptée en fonction :

- des conséquences potentielles sur l'intégrité des activités opérationnelles associées aux travaux;
- du type de fournisseur tiers; et,
- des capacités et compétences de la main-d'œuvre du fournisseur tiers.

8.4

Évaluation du rendement

Les fournisseurs tiers sont responsables du suivi, de l'évaluation et de l'amélioration de leur rendement sur une base continue, y compris le rendement et la mobilisation de leurs sous-traitants. L'Impériale surveillera le rendement des tiers, effectuera des observations et fournira une rétroaction sur le caractère adéquat des activités de surveillance et d'évaluation des tiers.





Tirer des enseignements de l'expérience opérationnelle et des incidents

Objectifs

- L'apprentissage sur l'intégrité des activités opérationnelles se fait de manière proactive (par les travaux) et passive (en fonction des événements, c. à d., incidents, quasi accidents).
- Les événements présentant un potentiel de conséquences élevé sont soigneusement examinés.
- Les causes profondes sont recensées, y compris l'échec des mesures de protection et les facteurs organisationnels ou liés au leadership.
- Les enseignements importants sont partagés ouvertement et mis en œuvre de manière proactive dans les sites et organisations d'exploitation et dans d'autres entreprises.

Attentes

9.1

Enseignements tirés des travaux

Pour les travaux présentant un fort potentiel de conséquences, des processus d'apprentissage proactifs sont utilisés pour :

- Comprendre et améliorer la façon dont les travaux sont effectués (p. ex. les vérifications, les observations de tâches structurées, les examens post-travaux).
- Renforcer les mesures de protection et favoriser les comportements souhaités de la main-d'œuvre.

9.2

Signalement des événements

Les incidents et les quasi-accidents liés à l'intégrité des activités opérationnelles sont recensés et signalés rapidement. Pour garantir l'efficacité des signalements :

- Les gestionnaires et les superviseurs créent un environnement d'apprentissage qui encourage le signalement.
- Les personnes à tous les niveaux doivent signaler de manière proactive les incidents et les quasi-accidents.



9.3

Détermination de la gravité

La gravité des incidents et quasi-accidents signalés est déterminée en fonction des conséquences réelles et potentielles. Cette détermination détermine :

- Les avis à la direction.
- L'approfondissement des investigations en fonction de la gravité et de la complexité potentielles de l'événement. Les investigations qui requièrent l'implication du Service juridique sont recensées et ce dernier est impliqué de manière appropriée.

9.4

Investigation

Les incidents et les quasi-accidents présentant un potentiel élevé de conséquences sont suivis en temps opportun et la portée de l'investigation est déterminée. La portée de l'investigation et la documentation associée sont déterminées en fonction de la gravité et de la complexité potentielles de l'événement. Les investigations comprennent :

- Le recensement des mesures de protection défaillantes ou dégradées, des causes profondes et des facteurs contributifs, y compris l'impact des principes de rendement humain.
- La détermination de si les gestionnaires et les superviseurs ont surveillé de manière proactive la santé des mesures de protection et corrigé les faiblesses de rendement avant que l'événement ne se produise.
- L'élaboration de mesures correctives provisoires et à long terme pour éviter que des événements similaires ne se produisent, en mettant l'accent sur la cause profonde de l'événement et sur la définition de recommandations de réduction des risques à fort impact, en accord avec la hiérarchie des contrôles lorsque cela est possible.
- L'élaboration d'apprentissages clés à partager.

9.5

Mise en œuvre des mesures

Les mesures correctives convenues sont hiérarchisées, mises en œuvre et gérées jusqu'à leur clôture. Les retards sont gérés pour garantir l'efficacité des processus de sélection, de hiérarchisation et de mise en œuvre des mesures correctives. Un processus est en place pour garantir que ces mesures restent efficaces.

9.6

Communication et enseignements tirés

Les enseignements de grande valeur tirés du travail et des événements sont communiqués aux employés, aux contractuels et aux autres parties prenantes en fonction du risque. Cela inclut le partage avec d'autres organisations de L'Impériale de manière à promouvoir l'application des enseignements au-delà de l'organisation concernée, le cas échéant.

9.7

Enseignements tirés des autres

Un processus est en place pour apprendre et déterminer si des mesures correctives sont nécessaires à la suite d'incidents et de quasi-accidents survenus à l'intérieur ou à l'extérieur de L'Impériale.

9.8

Analyse des tendances

Les événements et les causes profondes associées, ainsi que les informations provenant de processus d'apprentissage proactifs, sont analysés périodiquement pour dégager des tendances afin d'élaborer des apprentissages et des mesures plus larges et de grande valeur.



Se préparer aux urgences et gérer les risques potentiels pour la collectivité

Objectifs

- Les équipements, les installations et le personnel sont préparés pour répondre aux urgences liées à l'intégrité des activités opérationnelles.
- Les collectivités sont mobilisées de manière proactive pour établir et maintenir des relations et gérer les risques potentiels liés à l'intégrité des activités opérationnelles.

Attentes



10.1

Préparation aux situations d'urgence

L'organisation planifie, prépare et répond efficacement aux urgences liées à l'intégrité des activités opérationnelles.

- Plans d'intervention d'urgence - Les plans et les procédures sont documentés, accessibles, à jour et clairement communiqués afin d'assurer une intervention efficace aux incidents, notamment :
 - Une réponse à un scénario d'incident.
 - Une structure, des rôles et des responsabilités organisationnels (notamment les entités externes pertinentes).
 - Des protocoles de communication et d'interface internes et externes.
 - Une accessibilité au personnel, aux équipements et aux informations essentielles de l'intégrité des activités opérationnelles.
- Capacité d'intervention en cas d'urgence
 - L'équipement, les installations et le personnel compétent requis pour intervenir en cas d'urgence sont définis et facilement accessibles et déployables.
- Exercices d'intervention en cas d'urgence
 - L'évaluation des plans d'intervention, des compétences et des capacités est effectuée périodiquement par une combinaison de simulations sur table et d'exercices sur le terrain, notamment des entités externes pertinentes, le cas échéant. Les exercices évaluent périodiquement une série de scénarios crédibles et les mesures de protection associées, notamment les scénarios à plus haut potentiel de conséquences.
- Apprentissage par l'expérience
 - Les enseignements tirés des simulations sur table, des exercices et des interventions réelles en cas d'incident sont recensés et traités.



10.2

Gestion des risques au niveau de la collectivité

Des relations efficaces sont tissées avec la collectivité.

- Mobilisation de la collectivité - Les relations avec la collectivité sont établies et entretenues afin d'instaurer la confiance et de démontrer l'engagement envers l'environnement et la préparation aux situations d'urgence, notamment la compréhension et la prise en compte des attentes et des préoccupations de la collectivité.
- Sensibilisation de la collectivité aux dangers
 - Les collectivités et les autorités publiques appropriées connaissent les expositions potentielles, les systèmes de préparation et de notification en cas d'urgence et les mesures de réponse recommandées, notamment l'aide mutuelle, en cas d'incident.



Évaluer et stimuler l'efficacité

Objectifs

- Les objectifs en matière d'intégrité des activités opérationnelles sont atteints grâce à l'application efficace du OIMS et les lacunes et leurs causes profondes sont recensées, corrigées et restent fermées.

Attentes

11.1

Évaluer les activités opérationnelles

Les activités opérationnelles sont évaluées afin de déterminer à quel degré les attentes visant l'intégrité des activités opérationnelles sont satisfaites.

- Les évaluations portent sur l'efficacité du leadership à garantir la réalisation des objectifs en matière d'intégrité des activités opérationnelles, l'efficacité du OIMS et l'obtention des résultats correspondants.
- Les évaluations externes sont effectuées à des fréquences prédéterminées en fonction du rendement et du profil de risque de l'activité.
- Les évaluations internes sont effectuées à peu près à mi-chemin entre les évaluations externes.
- Les résultats de l'évaluation sont notés en fonction du risque et du rendement.
- Les résultats des évaluations sont analysés, traités et documentés.

11.2

Améliorer les évaluations

L'efficacité du processus d'évaluation est passée en revue régulièrement et les constatations faites servent à y apporter des améliorations.





Les caractéristiques des systèmes de gestion

Il est essentiel que, dans notre application du OIMS, nous nous concentrons sur l'obtention de résultats de manière cohérente et durable. Les dirigeants sont chargés de s'engager auprès de leurs équipes de manière à stimuler une application efficace du OIMS. Chaque unité opérationnelle doit disposer de systèmes et de processus de gestion efficaces, documentés de manière à inclure les cinq caractéristiques suivantes, pour atteindre systématiquement les objectifs en matière d'intégrité des activités opérationnelles.

Portée et objectifs

La portée définit les limites du système et détermine les interfaces avec d'autres systèmes, organisations et installations. Les objectifs définissent clairement la finalité du système et les résultats attendus.

Processus et procédures

Les processus concernent les étapes décrivant ce que fait le système et comment il fonctionne. Les procédures concernent les principales tâches requises par un processus.

Personnes-ressources responsables et comptables

Grâce à l'expérience et à la formation appropriées, les personnes sont qualifiées, et ont l'approbation pour remplir leurs rôles dans la mise en œuvre et l'exécution du système. Les gestionnaires des activités opérationnelles doivent comprendre, documenter et gérer les systèmes de gestion interconnectés et les mesures de protection intégrées à ces systèmes pour atténuer les risques majeurs et prévenir les incidents.

Vérification et mesure

Un système doit être vérifié pour voir s'il fonctionne comme prévu et s'il atteint l'objectif fixé. Il se compose de deux éléments :

- La vérification détermine que les processus et les procédures fonctionnent et sont exécutés de manière efficace.
- La mesure confirme la qualité des processus du système et détermine si les objectifs et les résultats du système sont atteints.

Les dirigeants doivent penser au-delà des résultats de vérification et de mesure pour s'assurer que les systèmes OIMS interconnectés gèrent efficacement les risques inhérents, en mettant l'accent sur les risques majeurs.



Rétroaction et mécanismes d'amélioration

Ces mécanismes permettent de garantir que des mesures sont prises pour améliorer continuellement le système. Ils utilisent les résultats des évaluations, ainsi que des activités de vérification et de mesure pour améliorer l'adéquation, la capacité et l'efficacité des systèmes.







Imperial Oil Limited

505 Quarry Park Boulevard SE

Calgary, Alberta T2C 5N1

ImperialOil.ca